

Des choses surprenantes et inquiétantes se sont produites au Parlement aux cours des dix années passées. Il y a dix ans, la Chambre avait le pouvoir de contrôler les dépenses gouvernementales. Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, la Chambre des communes a perdu ce pouvoir de contrôler les dépenses. Le gouvernement actuel a toujours refusé d'accroître les pouvoirs des députés et ceux des comités pour rendre la Chambre plus efficace. Mais le plus drôle, c'est qu'on a souvent justifié ce refus en invoquant la responsabilité ministérielle.

Au cours de ces dernières semaines, nous avons eu d'autres preuves que le principe fondamental du système parlementaire voulant que les ministres rendent compte des actes de leur ministère s'effritait graduellement, continuellement, et dans ce cas précis, dramatiquement. La responsabilité ministérielle doit être restaurée. Si le gouvernement ne s'en charge pas, le Parlement a l'obligation de faire ce qu'il peut pour la restaurer.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il est extrêmement important pour l'avenir de notre régime que le Parlement du Canada enquête sur cette question. Si le gouvernement refuse de laisser le Parlement mener ce genre d'enquête qui permettrait de rétablir l'imputabilité du gouvernement, il ne mérite aucunement la confiance du Parlement ni celle des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je me lève pour appuyer cette motion. C'est une motion sérieuse qui s'attaque au nœud du problème, ce que le gouvernement n'a pas réussi à faire depuis le début de la législature. J'aimerais discuter de deux aspects de cette motion. Le premier et le plus important, c'est la responsabilité ministérielle sur laquelle le chef de l'opposition (M. Clark) a insisté et que j'ai abordée dans une question de privilège hier. Quant à l'autre aspect, je l'exprimerai complètement sous forme d'un amendement à la motion. Il s'agit de l'importante question de la règle du droit.

● (1552)

A propos de la responsabilité ministérielle, je n'en parlerai qu'une minute, car je ne veux pas répéter les arguments que j'invoquais à la Chambre hier ni ceux qui ont été si habilement formulés par le chef de l'opposition aujourd'hui. Si des personnes qui sont responsables en définitive de ce qui se passe dans les services du solliciteur général, au ministère de la Justice ou à celui de la Santé et du Bien-être ne sont pas des fonctionnaires, qu'il s'agisse des sous-ministres ou des commis subalternes. Les personnes responsables dans une démocratie parlementaire sont les ministres.

Il y a un groupe de personnes actuellement qui a oublié ce principe comme jamais on ne l'avait fait jusqu'ici. Je veux parler du cabinet. J'ai cité hier des exemples tirés de Jennings et de Dawson, deux spécialistes du droit constitutionnel, et je pourrais en ajouter d'autres, qui montrent que le principe de la responsabilité ministérielle ne signifie pas qu'un ministre doit

Sécurité

savoir ce qui se passe jour après jour dans chaque service de son ministère. Cela signifie qu'il doit assumer la responsabilité de la politique générale, de l'orientation de la loi appliquée par le ministère, et plus particulièrement quand il y a quelque chose qui cloche, il doit être en mesure d'y remédier rapidement. Le gouvernement pas plus que les trois solliciteurs généraux qui se sont succédé ne s'en sont souciés le moins.

Je ne veux pas m'attarder sur cet aspect, je le répète, parce que le chef de l'opposition s'en est déjà chargé et parce que je l'ai soulevé à la Chambre hier. Néanmoins, je dis que la responsabilité ministérielle est essentielle dans une démocratie parlementaire et que le gouvernement et surtout le solliciteur général ont nettement failli à la tâche qui leur incombe.

Je voudrais traiter aujourd'hui d'une question beaucoup plus vaste, non pas comme si je vivais en Allemagne dans les années 30 ni en Russie dans les années 70, mais en ma qualité de Canadien qui vit dans une société fondamentalement libre, essentiellement démocratique et soucieuse des libertés civiles. Je veux parler cet après-midi de la manière dont le gouvernement a réagi lorsqu'il a été mis au courant des irrégularités commises par une minorité de membres du service de la sécurité de la GRC. Lorsque je réfléchis à ce qui s'est passé aux États-Unis il y a quelques années, je frémis d'indignation à la manière dont notre gouvernement a réagi.

Les députés se rappelleront que l'enquête du Watergate qui a conduit à la démission du président est survenue lorsqu'on eut fait des révélations à propos de l'espionnage d'un parti politique par un autre parti politique. Lorsque le sénateur McGovern en a parlé, on a écarté cette affaire sous prétexte qu'elle était peu importante. En fait, les réactions qu'elle a suscitées aux États-Unis se comparent à celles qui se produisent au Canada à propos de la présente affaire. D'une part, certains ont tenté de faire croire que c'était une bagatelle, alors que d'autres hésitaient à en parler à cause de la prétendue inviolabilité des gens en cause. Aux États-Unis, les gens se demandaient comment il était possible que la présidence eut permis pareilles choses ou les ait fait exécuter.

Pour ce qui est du Canada, je rappelle aux députés qu'il ne s'agit pas seulement d'un parti politique qui surveille un autre parti. Nous avons maintenant la preuve que des actes criminels ont été commis—que la GRC, je regrette de le dire, a incendié une propriété, volé des biens, espionné illégalement un parti politique et décacheté du courrier, ce qui est formellement interdit dans la loi sur les postes. Nous avons également eu vent de l'Opération 300 qui est illégale. L'autre jour, le ministre a d'ailleurs confirmé en gros le bien-fondé des rumeurs qui couraient à ce sujet. La révélation de l'existence de cette opération venait donc s'ajouter à un certain nombre d'autres révélations qui ont été faites cette année. Ainsi, nous avons appris que certains membres des services de sécurité de la GRC ou d'autres organismes espionnaient certains membres du Syndicat national des cultivateurs, certains membres de mon parti et toutes sortes de citoyens innocents qui jouissent démocratiquement de leurs droits dans une société libre.